

Rocco Rasoanaivo est journaliste à Tananarive (Madagascar) depuis quinze ans. Il est directeur de publication de La Nation, un quotidien réputé pour son ton très critique, et président du Syndicat national des journalistes malgaches dont le soutien à deux confrères emprisonnés a été très remarqué en juillet dernier.

Roxane Alexandra Guyot de Madagascar

Rocco Rasoanaivo, directeur de publication du journal La Nation et président du Syndicat national des journalistes malgaches :

«Madagascar : les journalistes menacés»

■ **En tant que journaliste, vous êtes un acteur important des droits humains. Quelle est la situation à Madagascar ?**

Le régime actuel menace la démocratie. La liberté et les droits humains sont en situation précaire : retard des élections communales, insécurité, abus des forces de l'ordre ou encore accès limité à l'éducation... Beaucoup de foyers rencontrent des difficultés pour scolariser leurs enfants. La gratuité de l'enseignement primaire est garantie par la Constitution mais, dans les faits, ce n'est pas le cas.

■ **Exercer le métier de journaliste vous attire-t-il des ennuis ?**

J'ai souvent des problèmes avec l'État pour ce que je dénonce. Je parle du trafic de bois de rose – le gouvernement est très susceptible sur ce sujet – du détournement de fonds dans les ministères, de la corruption, de l'insécurité, j'ai toujours critiqué. J'ai eu plusieurs procès depuis 2004. Il y a quelques jours, le régime a menacé de retirer l'agrément de notre groupe de presse pour me faire taire, mais notre président directeur général a pris la décision de me soutenir malgré les intimidations.

■ **La presse malgache semble pourtant plutôt libre de s'exprimer...**

C'est fini ! Je ne dirais pas que la presse était libre avant, mais aujourd'hui, c'est pire ! À peine quelques mois après son arrivée au pouvoir, le gouvernement a osé emprisonner deux journalistes. C'est du jamais-vu !

L'adoption «en catimini» d'une loi de lutte contre la cybercriminalité, le 21 juin dernier, a provoqué des remous à Madagascar, notamment à cause de son article 20 qui prévoit une peine de cinq ans d'emprisonnement pour diffamation. Priver quelqu'un de sa liberté durant cinq ans pour ça, c'est totalement démesuré ! Cet article légalise la dictature. Nul n'a été consulté et les députés ne savaient même pas qu'ils allaient voter cette loi !

■ **Quels sont les autres problèmes que vous rencontrez en exerçant votre métier de journaliste ?**

Il y a aussi un gros problème d'accès à l'information, alors que le rôle de l'administration est d'informer la population. Ici, si je publie un article sur des trafics illégaux, preuves à l'appui, on me convoque pour savoir où je me suis procuré ces preuves ! (Rires). Cette attitude des administrations vient en partie de la période communiste, car un grand nombre de fonctionnaires a été formé en Union soviétique et a conservé cette culture du secret.

■ **Votre syndicat a été en première ligne de la lutte pour la défense des deux journalistes emprisonnés. Comment cela s'est-il passé ?**

Nous avons organisé plusieurs manifestations qui ont été extrêmement suivies. Nous aurions pu



appeler la population entière à descendre dans la rue. Des associations, des militaires mêmes, m'ont téléphoné en me demandant d'organiser une vraie manifestation populaire contre le pouvoir, mais j'ai choisi de ne pas le faire. Les gens n'attendent qu'une occasion comme ça : on risquait de ne plus maîtriser la foule.

À la création de notre syndicat en 2012, plusieurs journalistes étaient opposés à notre action, car ils soutenaient l'ancien président que nous critiquions. Depuis les manifestations de soutien pour nos confrères, ils nous ont rejoints, car ils voient que la cause pour laquelle nous nous battons est noble.

■ **Le pouvoir n'a-t-il pas essayé d'interdire votre syndicat ?**

Il n'a pas le droit de l'interdire !

■ **Mais vous n'avez pas reçu de menaces ?**

(Rires). Les menaces sont mon petit-déjeuner et mon repas de midi ! Tous les jours, je consulte ma boîte mail pour me tenir au courant des dernières en date. (Rires). Des personnes de pouvoir engagent des gens pour qu'ils m'adressent des menaces, mais cela ne m'effraie pas.

En 2010, j'ai écrit un article sur le trafic de bois de rose. Une heure après sa parution, j'étais convoqué au Commissariat central. Un multimilliardaire malgache mis en cause avait porté plainte contre moi. J'ai préparé ma valise, une couverture, des chaussettes parce que j'ai entendu dire qu'il fait froid en prison. (Rires). Cet homme-là maîtrise l'appareil judiciaire malgache, j'ai pensé qu'il arriverait pro-

bablement à ses fins et je me suis alors préparé à être incarcéré. Finalement, j'ai pu rentrer chez moi.

■ **Vous a-t-on déjà proposé de l'argent en échange de votre silence ?**

Bien sûr ! Presque tous les jours ! Pour être franc, j'ai déjà accepté de me taire si on m'expliquait qu'une information risquait d'entraîner des troubles graves. Mais me taire face à l'injustice, ça je ne l'ai jamais fait !

■ **On voit souvent à Tananarive des gens regroupés autour des marchands de journaux, en train de lire les gros titres...**

Oui ! Les Malgaches sont très intéressés par la politique et suivent l'actualité de près. Ils lisent les gros titres avec attention mais, le problème, c'est qu'ils n'ont pas les moyens d'acheter le journal. Heureusement, le mien se vend bien parce que je crois que les lecteurs aiment les provocateurs. On répète certaines choses tous les jours, notamment sur la corruption des personnalités politiques, on écrit sur certains politiciens « Dehors ! ». Cela peut paraître lassant, mais notre objectif est de faire prendre conscience de la réalité aux gens. C'est un travail de longue haleine.

■ **Pourquoi ne pas vous investir en politique puisque vous semblez intéressé par ces enjeux ?**

On m'a proposé de me porter candidat à la mairie de Tananarive. Cette question mérite réflexion, car j'aimerais faire quelque chose : on ne peut plus vivre à Tananarive dans l'état où se trouve la ville aujourd'hui.

■ **Les hommes politiques peuvent-ils vraiment changer les choses à Madagascar ?**

Bien sûr ! Beaucoup d'hommes politiques malgaches traitent des casseroles, mais je crois vraiment que l'exemple doit venir d'en haut. Aujourd'hui, les députés sont élus non pas sur leur programme, mais sur les cadeaux accordés à leurs électeurs : T-shirts, argent... Ce sont tous des trafiquants qui ne comprennent rien aux lois qu'ils votent. La loi des finances, par exemple, a été votée en une après-midi, sans amendement. Dans quel pays adopte-t-on une loi des finances en si peu de temps ? Cela signifie tout simplement que les députés n'y ont rien compris.

■ **Un mouvement comme DISMOI regroupant divers pays de la région pourrait-il aider Madagascar ?**

Je ne sais pas. L'union fait la force et on a effectivement besoin de conseils et d'aide. D'un autre côté, les Malgaches doivent se réveiller et ne pas attendre les autres pour agir. Il ne faut pas se reposer sur des étrangers pour trouver des solutions et changer les choses. C'est un long chemin, mais il faut sensibiliser les gens pour qu'ils prennent leurs responsabilités.

CHRONOLOGIE

Trafic illégal de bois de rose

Menace environnementale et corruption

Le bois de rose est un bois rare et précieux, l'un des plus chers au monde, que l'on trouve à Madagascar. Très dur, son cœur est de couleur rose et parfumé. Très recherché en Asie, il est menacé d'extinction selon le classement international de la CITES. En 2010, l'ancien Président Andry Rajoelina avait interdit son exportation. Cela n'a pas ralenti l'explosion du trafic illégal, très lucratif. Après son élection en jan-

vier 2014, le Président Hery Rajaonimampianina avait déclaré qu'il combattrait ce trafic. L'ONG World Wild Fund ou la Banque Mondiale ont aussi affirmé leur soutien dans cette lutte.

Pourtant, les journaux malgaches continuent de dénoncer la proximité de certaines personnalités politiques, y compris du gouvernement, avec de grands trafiquants de bois de rose, laissant planer sur eux des soupçons de corruption.



Attaques contre la liberté de la presse

**JUIN 2014 :
LOI CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ.**

Le 19 juin, l'Assemblée nationale vote la loi 2014-006 contre la cybercriminalité, déclarée conforme par la Haute Cour Constitutionnelle, le 16 juillet. Elle est aussitôt décriée par les journalistes, les utilisateurs de réseaux sociaux et des ONG internationales comme Reporters sans Frontières qui y voient une atteinte à la liberté d'expression.

Son article 20 prévoit en effet des poursuites en cas « d'injures ou de diffamation » envers des personnes au service de l'État. Les injures couvrent des cas très divers : « discours, cris ou menaces proférés dans les lieux ou réunions publics, soit par des écrits, imprimés, dessins, gravures, peintures, emblèmes, images ou tout autre support de l'écrit, de la parole ou de l'image vendus ou distribués, mis en vente ou exposés dans les lieux ou réunions publics, soit par des placards ou des affiches exposés au regard du public, soit par le biais d'un support informatique ou électronique ».

Les peines encourues vont de 100 millions d'ariary d'amende (soit 1,2 million de roupies) et de six mois à dix ans de prison ferme.

**JUILLET 2014 :
INCARCÉRATION DE DEUX JOURNALISTES POUR DIFFAMATION.**

Le 21 juillet, Jean-Luc Rahaga, le directeur de la publication et Didier Ramaelina, le rédacteur en chef du journal Madagascar Matin, sont



arrêtés et placés en détention préventive suite à une plainte du ministre de l'Aménagement du Territoire, Rivo Rakotovo, qui les accuse de diffamation. Ils avaient publié la lettre d'un lecteur qui le soupçonnait de participer à un trafic de bois de rose.

Dès le lendemain, le Syndicat des Journalistes Malgaches appelle les journalistes à manifester. Les manifestations, auxquelles se joignent de nombreux particuliers. La presse francophone internationale couvre les événements et des ONG telles que Reporters Sans Frontières ou DISMOI dénoncent l'arrestation des deux journalistes.

Face à l'indignation suscitée, le Président de la République prend la parole le 25 juillet. Il se dit opposé à cet emprisonnement et appelle le ministre à retirer sa plainte, ce qui est fait une heure plus tard. Les poursuites sont abandonnées et les journalistes sont libérés.

**SEPTEMBRE 2014 :
LE JOURNAL LA NATION SUBIT DES PRESSIONS**

Suite aux tentatives d'intimidation exercées par le régime sur La Nation, le journal de Rocco Rasoanaivo, son directeur général, M. Maminiaina Rasolondraibe, publie le 22 septembre 2014 une tribune intitulée « La vérité... coûte que coûte. Le journal La Nation prêt à payer le prix » où il affirme sa volonté de ne pas céder aux pressions. En voici un extrait :

« La vérité blesse. (...) Nous allons travailler dur pour rendre la vérité accessible malgré l'existence certaine de confrontations. Car, plus grand est le mal à combattre (bois de rose, trafics en tous genres, corruptions, mauvaises gouvernances...), plus fortes doivent être la confrontation et notre réponse. (...) Le journal s'attend à être critiqué concernant le contenu de ses articles. Mais nos articles sont et seront toujours assortis de preuves incontestables. Sans preuves, nous ne cherchons jamais à diffuser une information. (...) Même si dire la vérité n'offre aucune garantie de victoire, notre prise de position demeure intacte. »



DISMOI (Droits humains-Océan Indien) est une organisation non gouvernementale qui aide à promouvoir la culture des droits humains dans la région du Sud-Ouest de l'Océan Indien, notamment les Seychelles, Maurice, Rodrigues, Madagascar et les Comores. Fondée en 2012, l'organisation milite pour la défense et l'enseignement des droits humains.

DISMOI, ARCADES RAMDOUR, 289 ROYAL ROAD, ROSE-HILL - TEL : 5 440 45 01 INFO@DISMOI.ORG - HTTP://WWW.DISMOI.ORG